

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**ALAIN AFFLELOU**

(Eurolist)

Lazard Frères Banque a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions ALAIN AFFLELOU, soit du 11 janvier au 24 janvier 2008 inclus, elle a acquis sur le marché pour le compte de la société 3 AB Optique Financement 523 294 actions au prix de 42 € par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, 3 AB Optique Financement détient 14 837 596 actions ALAIN AFFLELOU représentant autant de droits de vote, soit 99,65% du capital et au moins 99,63% des droits de vote (1).

Comme indiqué dans l'avis d'Euronext Paris SA n° 2008-00128 du 10 janvier 2008, les actions ALAIN AFFLELOU sont radiées d'Eurolist le 25 janvier 2008, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1, 237-3 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 14 890 067 actions représentant 14 892 105 droits de vote, après annulation des 8 546 actions auto-détenues le 10 janvier 2008.